

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 04/04/2024 à 20 heures 30

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme MATT Jeanine après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Mr BARIL Daniel, Maire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Considérant les éléments suivants :

Nombre de membres en exercice 12
 Nombre de membres présents 12
 Nombre de suffrages exprimés 11
 VOTES : Contre = 0 Pour = 11 Abstentions = 0
 Date de convocation : 22/03/2024

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	3 499,40
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (0.00 - 2 378.47)	-2 378,47
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	5 877,87
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-1 944,65
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (0.00 - 5 422.22)	-5 422,22
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	3 477,57
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)	
Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)	-1 944,65

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	3 499,40
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Ont signé au registre des délibérations :

Mr BARIL Daniel, Maire (retiré au moment du vote), Mme MATT Jeanine, Mrs REYNIER, AYMARD Bertrand, Mme GODARD Sophie, Mrs HATTE Bernard, BORIS Sébastien



Pour expédition conforme.
 Le Maire. *L'Adjoint M. MATT Jeanine*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
 024 212401798 0240404-22-2024-DE
 Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet 05/04/2024
 Publication 05/04/2024
 Pour l'autorité compétente par délégation